
N° 1998-2793 - déplacements et voirie - Meyzieu - Classement et déclassement, du domaine public de voirie communautaire, des voies et parcelles situées dans le périmètre central du quartier des Plantées -
Département développement urbain - Direction de l'urbanisme appliqué -

Le Conseil,

Vu le rapport du 13 mai 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Mesdames et messieurs,

Je vous sou mets le dossier de classement et de déclassement du domaine public de voirie communautaire, des voies et parcelles situées dans le périmètre central du quartier des Plantées à Meyzieu.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la procédure de développement social des quartiers (1990-1993) puis de celle de contrat de ville de l'agglomération lyonnaise (1994-1998), le réaménagement des espaces extérieurs de la copropriété des Plantées a été prévu et réalisé.

Le dossier aujourd'hui présenté concerne le réaménagement de la place publique et des emprises des voies modifiées.

La commission déplacements et voirie ayant émis un avis favorable le 24 septembre 1997, j'ai prescrit, par un arrêté en date du 26 février 1998, l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 20 mars au 3 avril 1998 inclus.

Aucune observation défavorable au projet n'ayant été enregistrée au cours de l'enquête, monsieur le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable au projet.

Les propriétaires riverains se sont engagés à céder gratuitement, à la communauté urbaine de Lyon, le terrain d'assiette de ces voies et parcelles, par compromis en date du 14 octobre 1997 ;

B - Propose de sanctionner les résultats de l'enquête publique réglementaire, de prononcer le classement et le déclassement, de la voirie communautaire, des voies et parcelles situées dans le périmètre central du quartier des Plantées à Meyzieu, enfin de l'autoriser à signer les actes authentiques à intervenir comportant transfert de propriété, au profit de la communauté urbaine de Lyon, des parcelles de terrain classées et de rétrocession, à l'association syndicale, des parties déclassées ;

Vu ledit dossier de classement et déclassement ;

Vu l'avis favorable de la commission déplacements et voirie en date du 24 septembre 1997 ;

Vu l'arrêté de monsieur le président en date du 26 février 1988 ;

Vu les résultats de l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 20 mars au 3 avril 1998 inclus ;

Vu l'avis favorable de monsieur le commissaire-enquêteur ;

Vu le compromis passé avec les propriétaires riverains le 14 octobre 1997 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Sanctionne les résultats de l'enquête publique réglementaire.

2° - Prononce le classement et le déclassement, de la voirie communautaire, des voies et parcelles situées dans le périmètre central du quartier des Plantées à Meyzieu.

3° - Autorise monsieur le président à signer les actes authentiques à intervenir comportant transfert de propriété, au profit de la communauté urbaine de Lyon, des parcelles de terrain classées et de rétrocession, à l'association syndicale, des parties déclassées.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,